



# Modernisation des administrations du travail dans les pays d'Afrique francophone

**Moussa OUMAROU**

Dialogue

Bureau International du Travail

Genève

DIALOGUE

<http://www.ilo.org/dial>

# Convention 150 de l'OIT sur l'administration du travail

- **Administration du travail:** activités de l'administration publique dans le domaine de la politique nationale du travail;
- **Système d'administration du travail:** organes de l'administration publique responsables ou chargés de l'administration du travail (administrations ministérielles, institutions publiques, organismes para étatiques, administrations régionales ou locales)

## Objectif général assignés à la modernisation de l'administration publique

- Mettre en place une administration publique qui soit :
  - en harmonie avec l'environnement politico-économique;
  - apte à répondre aux exigences de célérité et de qualité attendues par les usagers

# Objectifs de modernisation de l'administration publique

- Recentrages des missions de l'État;
- Décentralisation et déconcentration effectives des services administratifs;
- Mise en place d'un système fonctionnel de gestion des ressources humaines;
- Mise en place d'un système efficace et transparent de gestion des ressources publiques.
- Rendre des services simples, efficaces et rapides;
- Développer la motivation et la compétitivité du fonctionnaire.

# Modernisation de l'administration du travail

- Intégration à la dynamique de modernisation de l'administration publique;
- Spécificités propres à l'administration travail (parent pauvre du public, partenariat permanent avec les partenaires sociaux...)

# Quelques caractéristiques de l'administration du travail en Afrique francophone

- Ministère du travail avec une administration centrale et des services déconcentrés
- Inspection du travail partie intégrante de l'administration du travail;
- Domaines de la sécurité sociale, de l'emploi souvent gérés par une entité autonome ayant son propre réseau de structures;
- Inspecteurs du travail chargés de l'application de la législation du travail mais aussi de la conciliation et de la médiation dans les conflits individuels et collectifs.

# Axes de modernisation de l'administration du travail

- Modernisation des cadres législatifs et réglementaires;
- Élaboration de politiques dans les domaines d'administration du travail ;
- Évolution des rôles des acteurs;
- Évolution des structures;

# Axes de modernisation de l'administration du travail

- Développement d'outils de gestion pour l'inspection et l'administration centrale;
- Amélioration de la coordination des services.

# Modernisation des cadres institutionnels et législatifs pour notamment:

- Améliorer l'environnement pour l'investissement;
- Intégrer les principes et droits fondamentaux au travail;
- Instaurer le dialogue social et le faciliter.

# Création et animation de nouvelles structures...

- Commissions consultatives sur les politiques d'emploi, de formation professionnelle, de sécurité sociale;
- Commissions dédiées au dialogue social et habilitées à mener médiation et négociations et dont le secrétariat permanent est dévolu à l'administration du travail;
- Direction du dialogue social au sein des ministères chargés du travail.

# La réponse du BIT aux besoins de modernisation

- L'appui technique des unités du Siège et des spécialistes du Siège et du terrain;
- Les projets de coopérations techniques

# Assistance technique du BIT

- Études;
- Conseils;
- formation;
- Publications;
- outils d'information, d'analyse et de formation (méthode de diagnostic des administrations du travail).

# Coopération technique du BIT dans le domaine de l'administration du travail en Afrique francophone

- Programme de promotion du dialogue social en Afrique francophone;
- Programme de promotion des principes et droits fondamentaux au travail;
- Projet de modernisation de l'administration du travail dans 7 pays d'Afrique francophone.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION

<http://www.ilo.org/dial>